

RÉUNION DE PRÉSENTATION DU PROJET DE **PGRI** RÉVISÉ DU BASSIN MARTINIQUE



Mercredi 07 juillet 2021

14h30-17h00

Hôtel Batelière, Schoelcher

Clémentine Montané - Unité Risques Naturels

Service Risques Énergie Climat - DEAL Martinique

PGRI : Plan de **G**estion des **R**isques d'**I**nondation

Sommaire

- I. La Directive Inondation et son application en Martinique
- II. Le rôle du PGRI
- III. Le projet de PGRI révisé 2022-2027

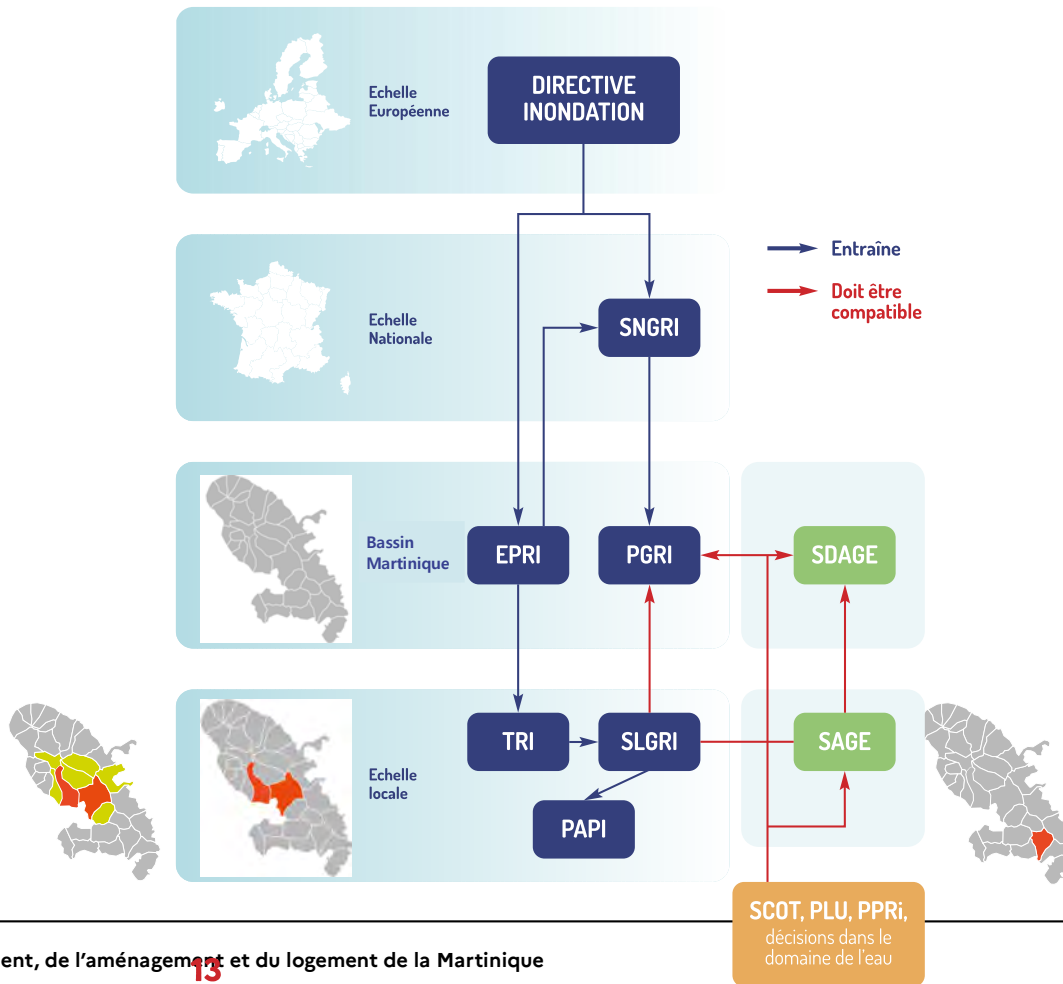


Une directive européenne transposée en droit français

- **Direction inondation** : directive européenne 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation
→ Transposée dans le code de l'environnement
- **Objectifs** : réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique
- Cycle de **6 ans** avec obligation de rapportage
- Calé sur la directive cadre sur l'eau (DCE) : lien fort avec les **SDAGE** (même calendrier)
- Unité de gestion : le **bassin** hydrographique



I. La Directive Inondation et son application en Martinique

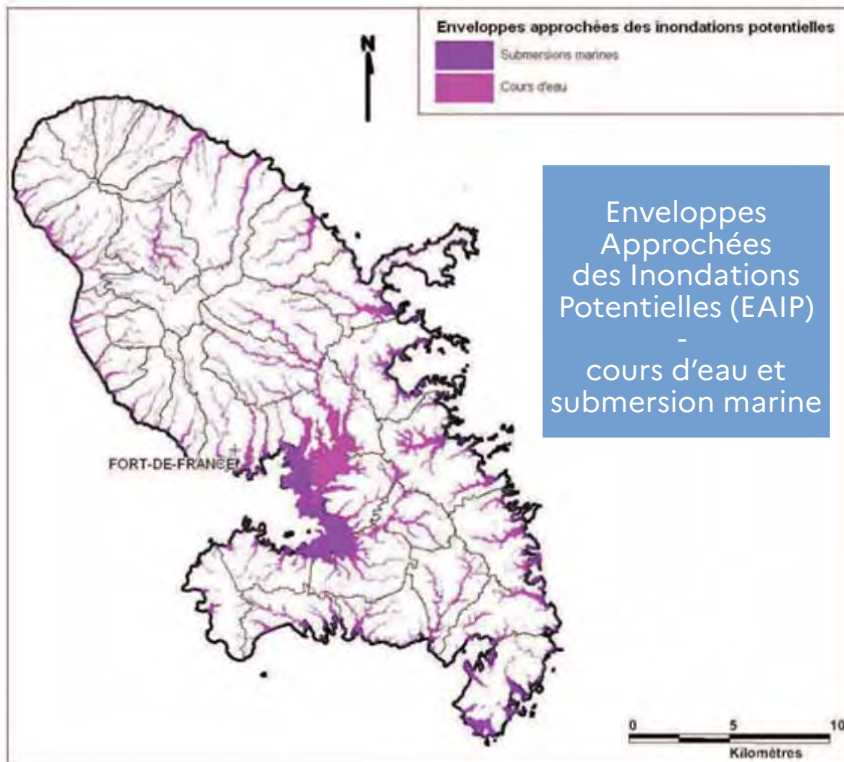


Que signifient tous ces acronymes... c'est par ici :

- SNGRI** : Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation
- EPRI** : Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation
- PGRI** : Plan de Gestion des Risques d'Inondation
- SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- TRI** : Territoire à Risque important d'Inondation
- SLGRI** : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
- PAPI** : Programme d'Actions de Prévention des Inondations
- SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- PPRI** : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Source : projet de PGRI Réunion 2022-2027
 À noter : pas de SAGE en Martinique

L'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) - État des lieux



	EAIP cours d'eau	Part population	Population totale	%
1	Fort-de-France	9 500	90 347	11%
2	Le Lamentin	2 400	39 847	6%
3	Le Robert	1 500	23 856	6%
4	Le François	1 400	19 201	7%
5	Schoelcher	1 300	21 419	6%
6	La Trinité	1 200	13 677	9%
7	Case-Pilote	1 000	4 408	23%
8	Rivière-Pilote	970	13 629	7%

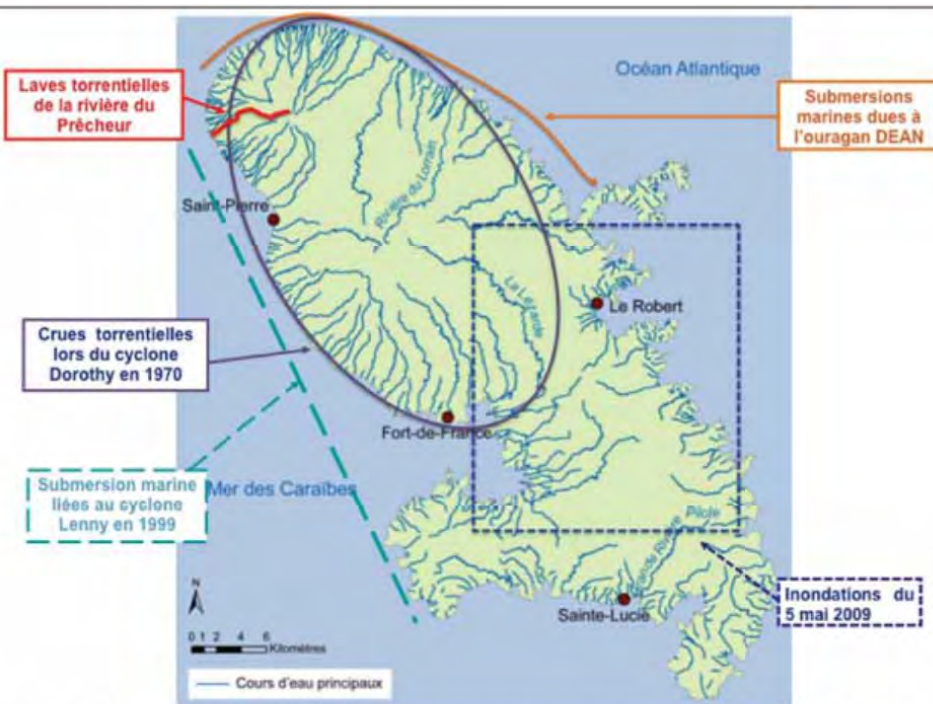
TOTAL Martinique	27 300	397 730	7%
-------------------------	--------	---------	----

	EAIP submersion marine	Part population	Population totale	%
1	Fort-de-France	4000	90 347	4 %
2	La Trinité	1900	13 677	14 %
3	Le Robert	1700	23 856	7 %
4	Les Trois-Ilets	760	6 843	11 %
5	Le Vauclin	600	8 689	7 %
6	Le François	560	19 201	3 %
7	Le Lamentin	500	39 847	1 %
8	Le Carbet	480	3 673	13 %

TOTAL Martinique	14 200	397 730	4 %
-------------------------	--------	---------	-----

Source : EPRI Martinique 2011, données INSEE RP 2006

L'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) - État des lieux



Inondations historiques retenues dans l'EPRI Martinique

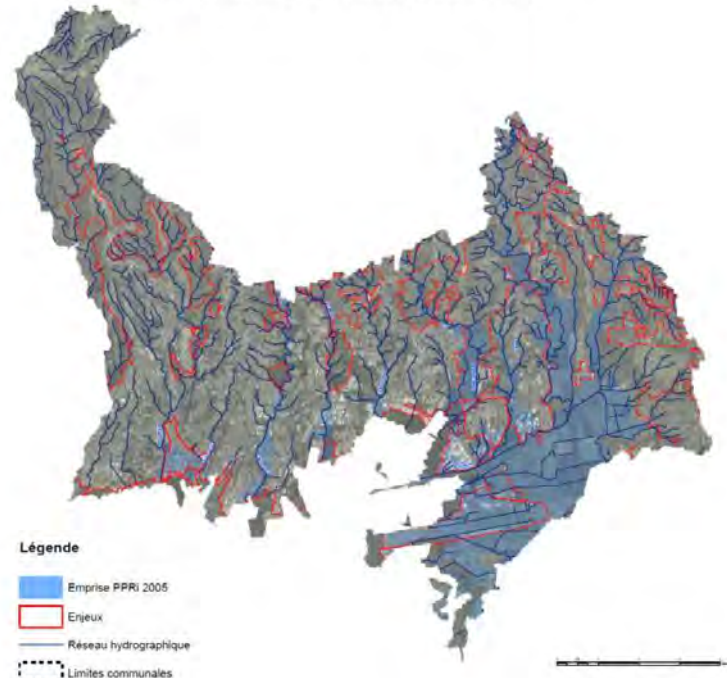
Le Lamentin, pluies de mai 2009

Le **T**erritoire à **R**isque Important d'**I**nondation (**TRI**) - Définition des priorités Approfondissement des connaissances - Cartographie des risques sur le TRI



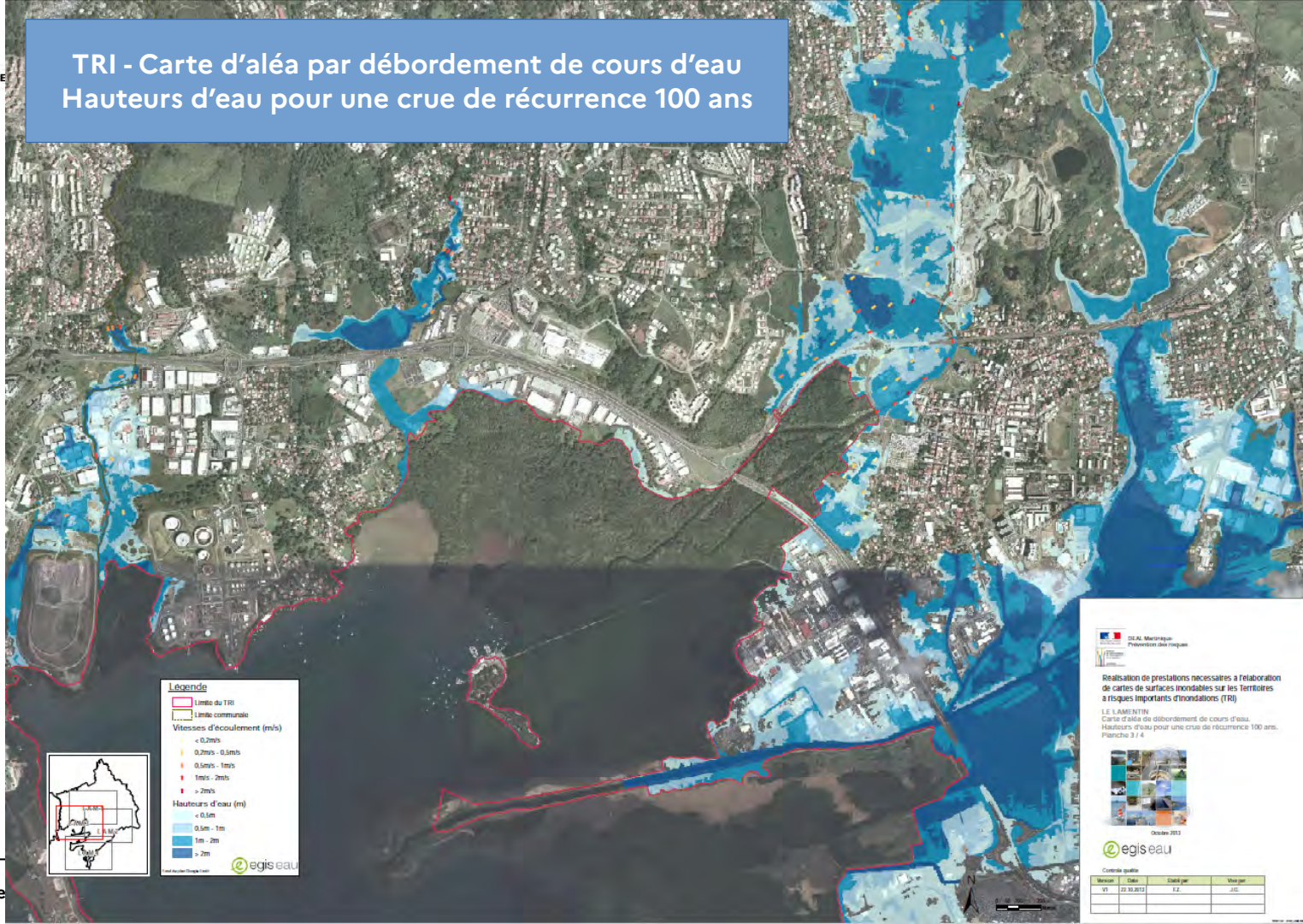
Fort-de-France
Le Lamentin

Figure 3 : Carte de présentation du TRI (source : EGIS EAU, 2013)



TRI - Carte d'aléa par débordement de cours d'eau

Hauteurs d'eau pour une crue de récurrence 100 ans



Légende


- Limite du TRI
- Limite communale

Vitesses d'écoulement (m/s)

- < 0.2m/s
- 0.2m/s - 0.5m/s
- 0.5m/s - 1m/s
- 1m/s - 2m/s
- > 2m/s

Hauteurs d'eau (m)

- < 0.5m
- 0.5m - 1m
- 1m - 2m
- > 2m




 D.D.A. Martinique
 Prévention des risques

Réalisation de prestations nécessaires à l'élaboration de cartes de surfaces inondables sur les Territoires à risques importants d'inondations (TRI)

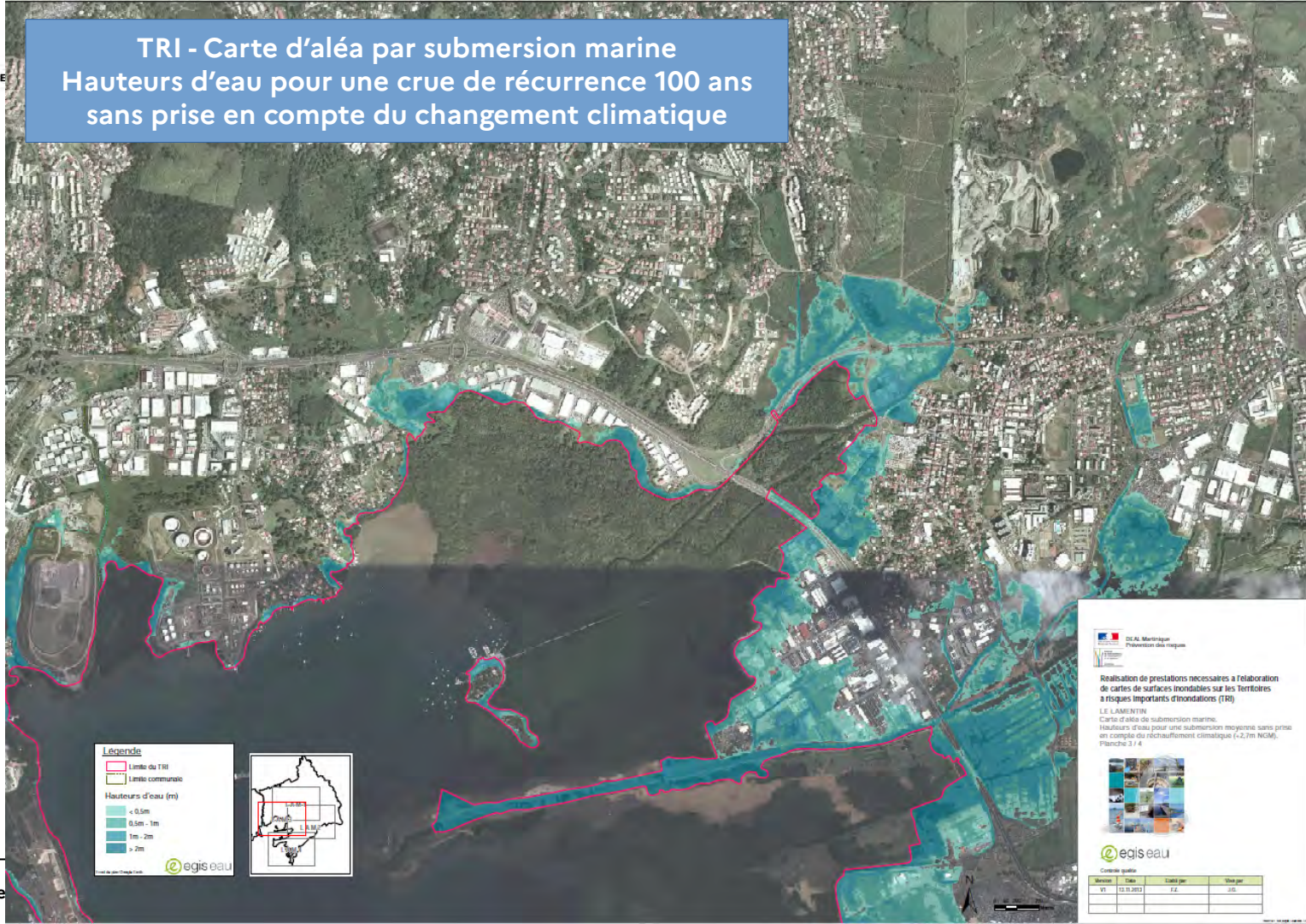
LE LAMENTIN
 Carte d'aléa de débordement de cours d'eau
 Hauteurs d'eau pour une crue de récurrence 100 ans.
 Planche 3 / 4


 Octobre 2013


Contrôle qualité

Version	Date	Décl. par	Visé par
V1	20.05.2012	F.Z.	J.C.

TRI - Carte d'aléa par submersion marine
Hauteurs d'eau pour une crue de récurrence 100 ans
sans prise en compte du changement climatique



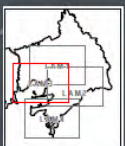
Légende

- Limite du TRI
- Limite communale

Hauteurs d'eau (m)

- < 0,5m
- 0,5m - 1m
- 1m - 2m
- > 2m






 DE LA Martinique
 Préfecture des risques

Réalisation de prestations nécessaires à l'élaboration de cartes de surfaces inondables sur les Territoires à risques importants d'inondations (TRI)

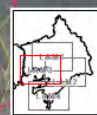
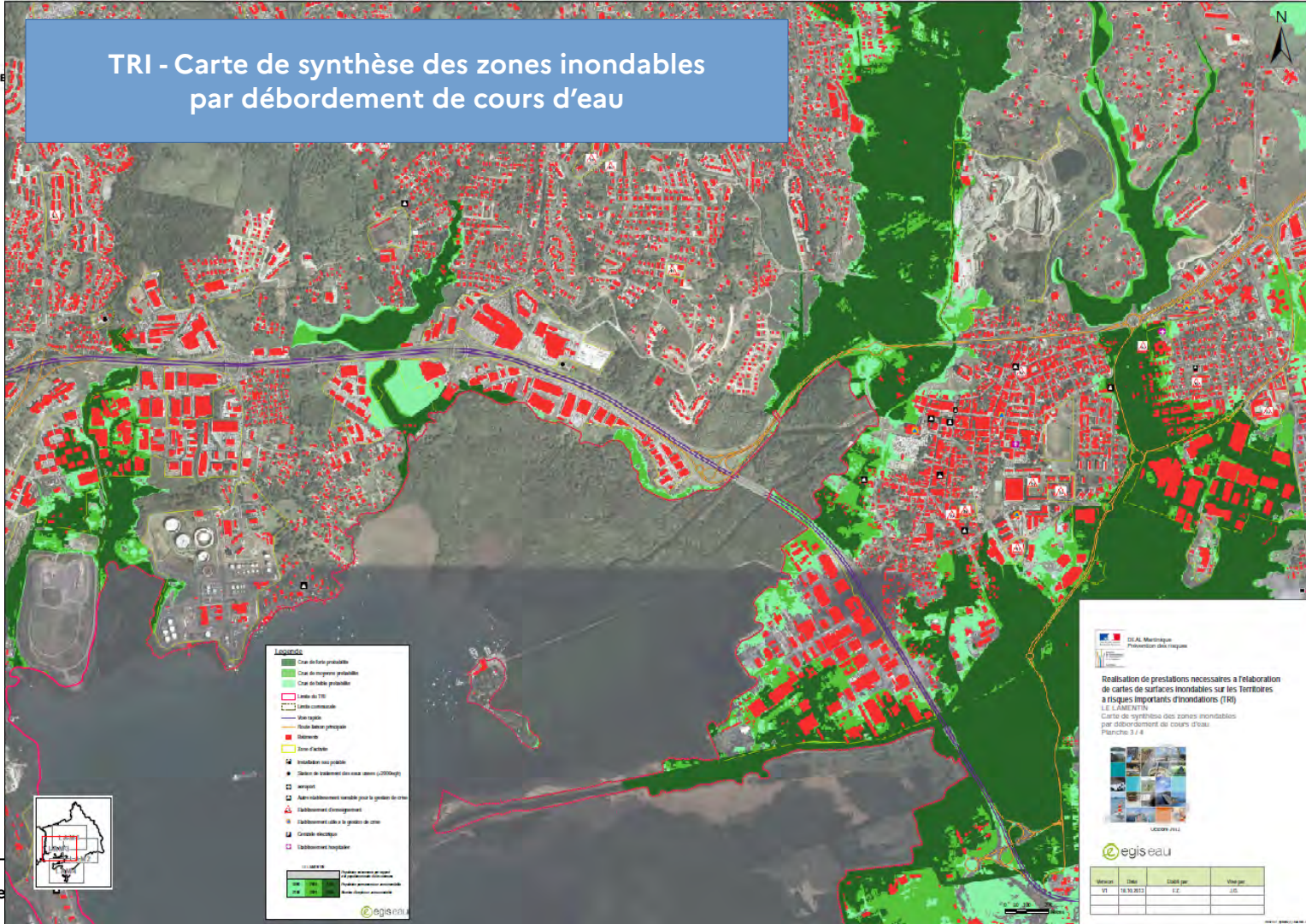
LE LAMENTIN
 Carte d'aléa de submersion marine
 Hauteurs d'eau pour une submersion moyenne sans prise en compte du réchauffement climatique (+2,7m NCM)
 Plancher 3 / 4



 Copie gratuite


Version	Date	États des lieux	Statut
V1	03.08.2013	F.E.	J.G.


TRI - Carte de synthèse des zones inondables par débordement de cours d'eau



Légende

- Zone de forte probabilité
- Zone de moyenne probabilité
- Zone de faible probabilité
- Limite du TRI
- Limite communale
- Mairie
- Route nationale principale
- Bâtiments
- Zone d'activité
- Industrie et artisanat
- Secteur de traitement des eaux usées (>2000eq/h)
- Aéroport
- Aériodébarquement variable pour le grand public
- Bâtiment d'enseignement
- Bâtiment classé à la hauteur de zone
- Centrale électrique
- Bâtiment hospitalier


 Zone de forte probabilité
 Zone de moyenne probabilité
 Zone de faible probabilité




 Préfecture de Martinique
 Protection des risques

Réalisation de prestations nécessaires à l'élaboration de cartes de surfaces inondables sur les Territoires à risques importants d'inondations (TRI)
 LE LAZENTIN
 Carte de synthèse des zones inondables par débordement de cours d'eau
 Planche 3 / 4



Version	Date	Défini par	Visé par
V1	18.10.2021	E.Z.	J.S.

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021 (PGRI) - Définition d'une politique d'intervention sur le district



5 objectifs stratégiques, déclinés en 47 dispositions, dont 21 dispositions communes avec le SDAGE) :

1. Développer des **gouvernances** adaptées au territoire, structurées et pérennes, aptes à porter des stratégies locales et les programmes d'action
2. Améliorer la **connaissance** et bâtir une **culture du risque** d'inondation
3. Aménager **durablement** les territoires, **réduire la vulnérabilité** des enjeux exposés
4. Se **préparer à la crise** et favoriser le retour à une situation normale des territoires impactés
5. Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la **préservation des milieux aquatiques**



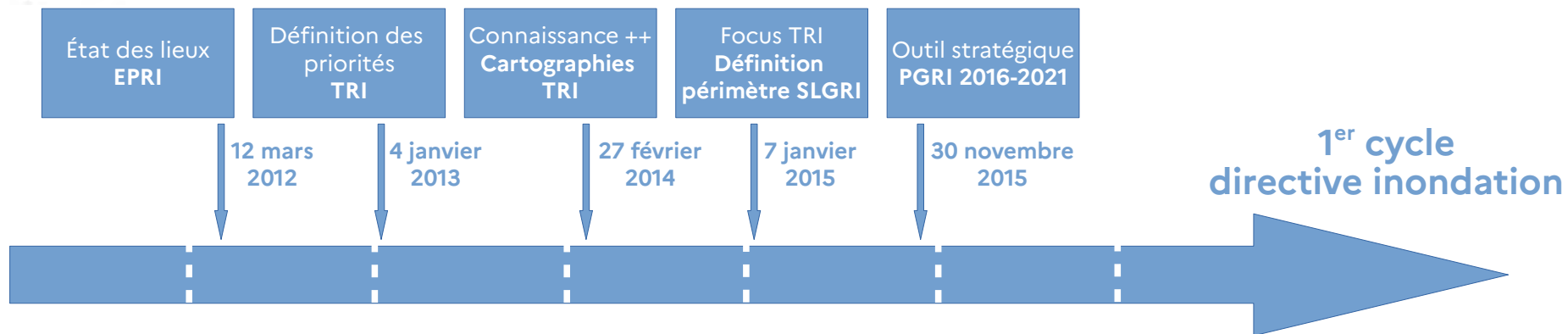
Focus TRI - Définition du périmètre de la **Stratégie** **Locale** de **Gestion** des **Risques** d'Inondation (**SLGRI**)

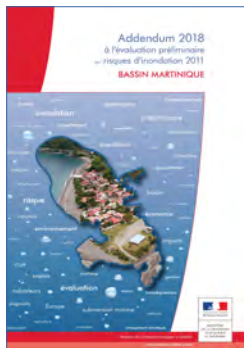
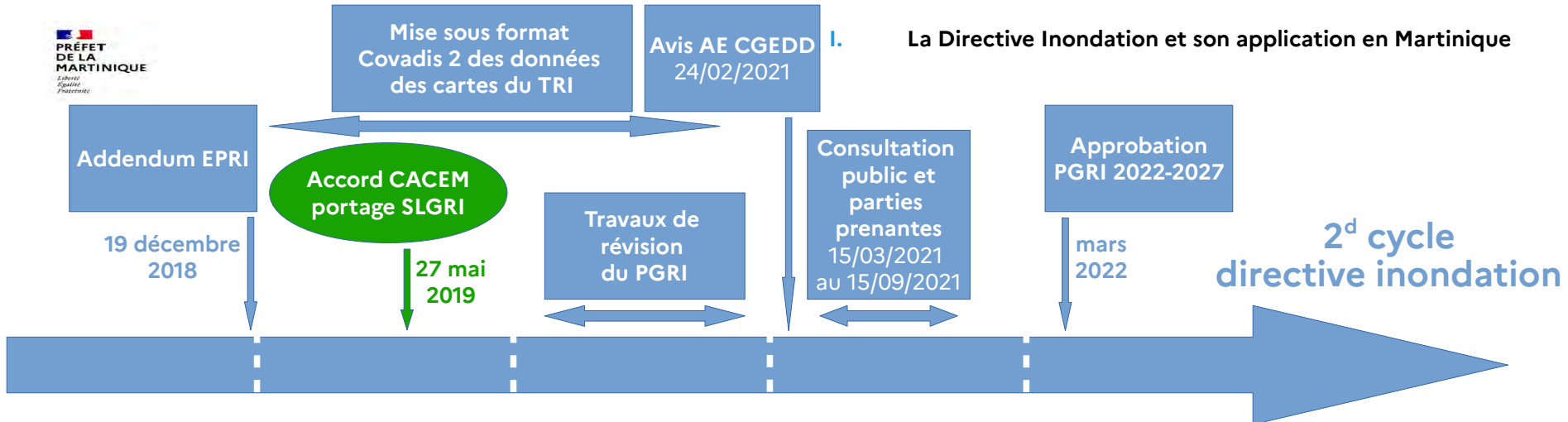


- Périmètre du TRI étendu au bassin versant de la Lézarde
- Huit communes :

1. Fort-de-France
2. Le Lamentin
3. Saint-Joseph
4. Schoelcher
5. Gros-Morne
6. Le Robert
7. Fonds-Saint-Denis
8. Ducos

I. La Directive Inondation et son application en Martinique





AE : Autorité Environnementale
 CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

TRAVAUX PRÉPARATOIRES SECOND CYCLE VALIDITÉ PGRI SECOND CYCLE - 2022-2027

Addendum Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI)

Ajout de deux événements « inondation » marquants survenus depuis 2015



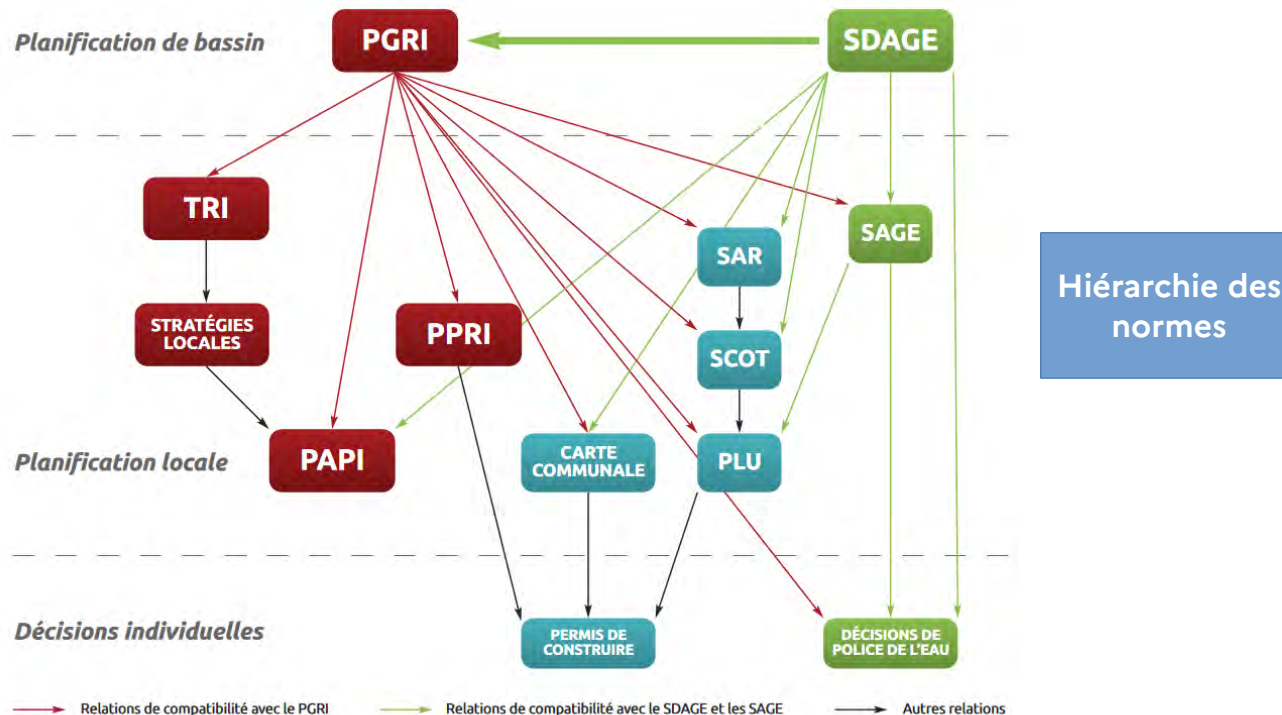
Pluies orageuses, 5-8 novembre 2015 (bourg de Rivière-Pilote, People Bo Kay)



Tempête tropicale Matthew, 28-29 novembre 2016 (bourg du Lamentin, Martinique 1e)

Le rôle du PGRI : fixer les objectifs en matière de gestion des risques d'inondation

Un document intégrateur des différentes politiques publiques de prévention et de gestion des inondations



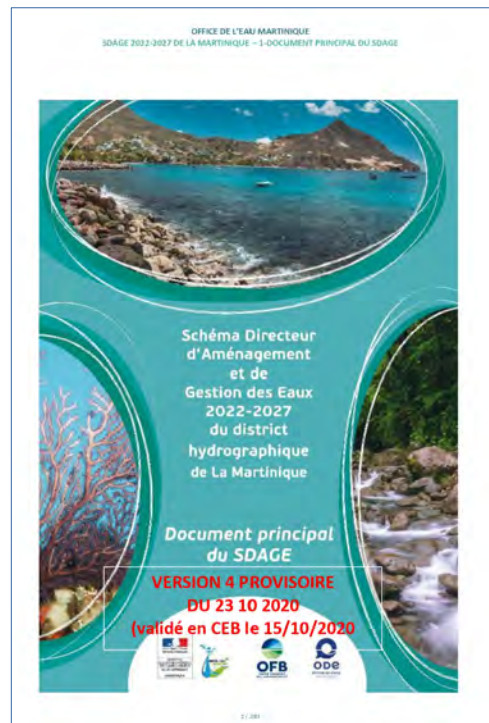
Le projet révisé de Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027 (PGRI)

Afin d'assurer la continuité de l'action, les grands objectifs du 1^{er} cycle ont été conservés et adaptés



5 objectifs stratégiques, déclinés en 49 dispositions, dont 21 dispositions communes avec le SDAGE) :

1. Continuer à développer des gouvernances adaptées au territoire, structurées et pérennes, aptes à porter des stratégies locales et les programmes d'action
2. Améliorer la connaissance et bâtir une culture du risque d'inondation
3. Aménager durablement les territoires, réduire la vulnérabilité des enjeux exposés
4. Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale des territoires impactés
5. Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques



1. Continuer à développer des **gouvernances** adaptées au territoire, structurées et pérennes, aptes à porter des stratégies locales et les programmes d'action

Dispositions :

- ✓ 1.1 Favoriser l'organisation de maîtrise d'ouvrage à une échelle cohérente [SDAGE]
- ✓ 1.2 Structurer et accompagner la maîtrise d'ouvrage de la gestion des risques d'inondation
- ✓ 1.3 Développer les outils de gestion intégrée des milieux aquatiques [SDAGE]
- ✓ 1.4 Accompagner les collectivités pour la mise en œuvre de la compétence **GEMAPI**
- ✓ 1.5 Organiser la **concertation** entre acteurs à différentes échelles



Source carte : SDAGE 2022-2027
Version projet de mars 2021

2. Améliorer la connaissance et bâtir une culture du risque d'inondation

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la partager

- ✓ 2.1 Améliorer la connaissance des phénomènes sur les territoires où l'aléa n'est pas bien connu ou consolidé et sur les territoires soumis à des phénomènes complexes
- ✓ 2.2 Saisir les opportunités pour cartographier les débordements ou phénomènes de submersion liés à de nouvelles inondations importantes
- ✓ 2.3 Renforcer la connaissance des enjeux en zone inondable, évaluer la vulnérabilité des territoires
- ✓ 2.4 Capitaliser les éléments de connaissances



2. Améliorer la connaissance et bâtir une culture du risque d'inondation

Axe 2 : Développer collectivement la culture du risque, responsabiliser les acteurs, informer les citoyens

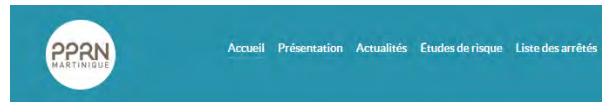
- ✓ 2.5 Sensibiliser les **élus** sur les responsabilités et leurs obligations réglementaires
- ✓ 2.6 Informer le **citoyen**
- ✓ 2.7 Développer des initiatives innovantes pour **informer et mobiliser** l'ensemble des acteurs



3. Aménager durablement les territoires, réduire la vulnérabilité des enjeux exposés

Axe 1 : Aménager durablement les territoires

- ✓ 3.1 Respecter les principes de prévention du risque inondation dans l'aménagement du territoire
- ✓ 3.2 Renforcer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et de planification ainsi que dans les projets d'aménagement



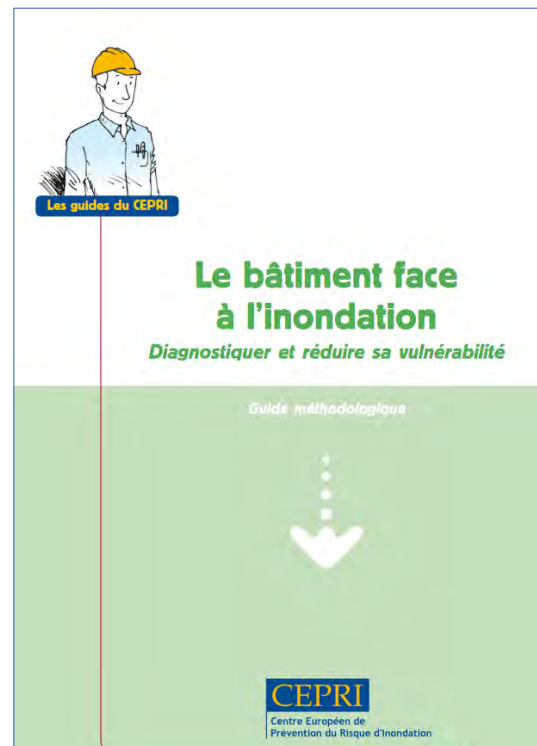
Choisissez une commune pour accéder à son PPRN



3. Aménager durablement les territoires, réduire la vulnérabilité des enjeux exposés

Axe 2 : Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés

- ✓ 3.3 Développer la sensibilité et les compétences des **professionnels de l'urbanisme** pour l'adaptation au risque inondation et les projets d'aménagement
- ✓ 3.4 Réaliser des **diagnostics de vulnérabilité** des bâtiments
- ✓ 3.5 Mettre en œuvre des **mesures de réduction** de la vulnérabilité au risque inondation
- ✓ 3.6 Prendre en compte **l'événement exceptionnel** pour **l'implantation** d'établissements ou installations nécessaires à la **gestion de crise et /ou sensibles** (nouvelle disposition)



4. Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale des territoires impactés

Axe 1 : Renforcer les outils de prévision, de surveillance, d'alerte et de gestion de crise

- ✓ 4.1 Poursuivre la montée en puissance de la cellule de veille hydrologique (CVH)
- ✓ 4.2 Mettre en place un atlas de cartes des zones inondables potentielles (ZIP)
- ✓ 4.3 Intégrer les risques d'inondation dans les Plans communaux de sauvegarde (PCS) et procéder à des exercices de simulation de crise
- ✓ 4.4 Concevoir les outils d'accompagnements à la mobilisation citoyenne, faire de chacun un acteur de sa propre sécurité

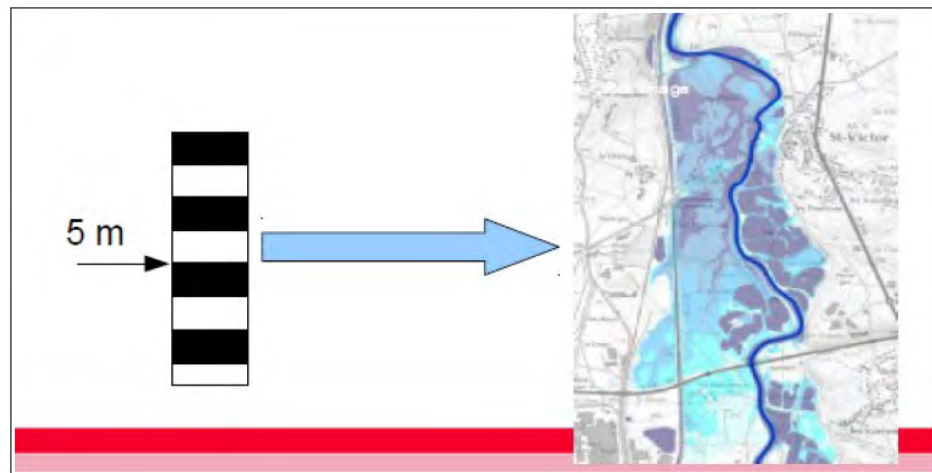


Schéma de principe des cartes des zones inondables potentielles (ZIP)

4. Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale des territoires impactés

Axe 2 : Préparer l'après-crise, faciliter la phase de réparation

- ✓ 4.5 Accompagner les sinistrés
- ✓ 4.6 Accompagner les acteurs économiques
- ✓ 4.7 Anticiper les modalités de gestion des déchets lors des crues
- ✓ 4.8 Tirer profit de l'expérience

**TOUR DE FRANCE
DES RISQUES**
E-tape Martinique

du 18 au
20 février
Pôle Consulaire
de Formation
RDV BtoB - Conférences - Ateliers
Simulateur sismique

martinique.cci.fr

Un événement :
CCI MARTINIQUE CCI FRANCE

En partenariat avec :
MISSION RISQUES NATURELS Fédération Française de l'Assurance CIPRES

5. Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la **préservation des milieux aquatiques**

Axe 1 : Préserver et restaurer les **espaces naturels** qui favorisent le ralentissement des écoulements

- ✓ 5.1 Faire émerger des projets sur les bassins versants de restauration de **zones naturelles d'expansion de crues** (ZEC) [SDAGE]
- ✓ 5.2 Intégrer la **protection des zones humides** dans les différents plans et schémas d'aménagement [SDAGE]
- ✓ 5.3 Préserver les **zones humides ayant un intérêt environnemental particulier** (ZHIEP) [SDAGE]
- ✓ 5.4 Encadrer strictement les **travaux** sur les zones humides [SDAGE]



Source : film de 2015 - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

5. Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la **préservation des milieux aquatiques**

Axe 1 : Préserver et restaurer les **espaces naturels** qui favorisent le ralentissement des écoulements

- ✓ **5.5 Restaurer et gérer** les zones humides et mangroves dégradées [SDAGE]
- ✓ **5.6 Mettre en place une politique foncière de sauvegarde** des zones humides et des mangroves [SDAGE]
- ✓ **5.7 Bancariser et homogénéiser les données et inventaires** réalisés sur les zones humides [SDAGE]



Presqu'île de la Caravelle - Palétuviers et mangrove - © B. Celica / Coeurs de Nature / SIPA - www.reserves-naturelles.org

5. Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la **préservation des milieux aquatiques**

Axe 1 : Préserver et restaurer les espaces naturels qui favorisent le ralentissement des écoulements

- ✓ 5.8 Mettre en œuvre un **entretien raisonné des cours d'eau**, permettant de concilier objectifs hydrauliques et environnementaux [SDAGE]
- ✓ 5.9 Créer une **cellule d'animation et d'assistance** à la gestion des milieux aquatiques [SDAGE]
- ✓ 5.10 Développer des **techniques de restauration** des cours d'eau et ravines artificialisés [SDAGE]
- ✓ 5.11 Favoriser le **maintien des éléments du paysage** participant à la maîtrise du ruissellement et de l'érosion et mettre en œuvre des **programmes d'action adaptés** dans les zones à risque



Opération de stabilisation des berges de la rivière du Galion par génie végétal – Photo ODE 2016

5. Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

Axe 1 : Préserver et restaurer les espaces naturels qui favorisent le ralentissement des écoulements

- ✓ 5.12 Sensibiliser le monde agricole et forestier à la problématique de l'érosion des sols [SDAGE]
- ✓ 5.13 Engager les acteurs de l'aménagement à lutter contre le phénomène de ruissellement des eaux et contre l'érosion des sols [SDAGE]
- ✓ 5.14 Accompagner l'aménagement ou la conversion des parcelles agricoles en espace boisé pour lutter contre l'érosion [SDAGE]
- ✓ 5.15 Éviter les remblais en zones inondables

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE MARTINIQUE

ÉCOPHYTO
REQUIÈRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOES

Réduire la pollution diffuse due à l'érosion hydrique des sols à la Martinique

DEFINITION 1
L'érosion hydrique du sol est un phénomène naturel qui dégrade, modifie et façonne le milieu terrestre sous l'action des eaux courantes (pluie). Elle ne concerne pas les glissements de terrain. A la Martinique, avec un climat tropical humide, on observe ce phénomène durant la saison pluvieuse de juillet à décembre.

DEFINITION 2
La pollution diffuse est causée par de multiples rejets polluants dans le temps et dans l'espace. Contrairement à une pollution ponctuelle dont les origines sont souvent connues, qui peut être accidentelle et se produit localement, une pollution diffuse se produit d'année en année et affecte la qualité des eaux et des écosystèmes.

Proposition d'une solution agro-écologique efficace de protection du sol : le VETIVER
une plante à forte aptitude écologique

Production de vetiver à Téninif (AFIBAD)

Acteur clé pour la maîtrise énergétique de l'agriculture, avec 100% d'énergie renouvelable, pour un modèle rural de la Martinique plus durable et résilient.



Source : brochure Chambre d'Agriculture de Martinique

5. Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

Axe 2 : Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation, d'érosion des sols et de mouvements de terrains

- ✓ 5.16 Réaliser des schémas d'assainissement des eaux pluviales [SDAGE]
- ✓ 5.17 Mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales et de ruissellement dans les documents d'urbanisme et nouveaux projets d'aménagement urbains [SDAGE]
- ✓ 5.18 Limiter l'imperméabilisation du sol [SDAGE]
- ✓ 5.19 Prendre en compte les impacts d'un projet d'aménagement sur l'eau et prévoir des mesures pour éviter, réduire, compenser ces impacts [SDAGE]

Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique

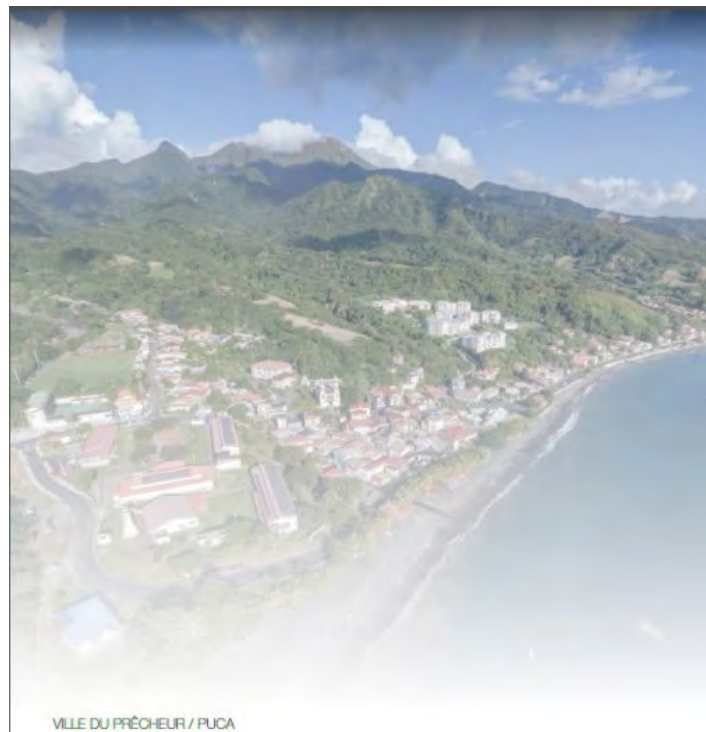


Source : Le Mag' ODE Martinique – Mars 2021

5. Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la **préservation des milieux aquatiques**

Axe 3 : Prendre en compte l'érosion côtière du littoral

- ✓ 5.20 Renforcer la **connaissance des aléas littoraux** : érosion, submersion, tsunami, inondation et échouage de sargasses [SDAGE]
- ✓ 5.21 Identifier les **territoires à risque important d'érosion** et construire une **stratégie locale de gestion du risque érosion** sur ces territoires [SDAGE]
- ✓ 5.22 Éviter l'**implantation des biens et des activités** dans les secteurs où les **risques littoraux**, notamment érosion, sont **forts**
- ✓ 5.23 Favoriser les opérations de **relocalisation** des activités et des biens exposés à l'aléa érosion





Merci pour
votre
Attention !

Source : DEAL Martinique – février 2017 – Rivière Case-Navire